



# MAIRIE DE FREMECOURT

Département du Val d'Oise - Canton de Pontoise

Rue du Four – 95830 FREMECOURT

Tél : 01-34-66-62-84 – Fax : 09-70-60-52-54

Mail : [mairiefremecourt@orange.fr](mailto:mairiefremecourt@orange.fr)

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 juin 2020

**Sous la présidence de BALAN Stéphane, Maire de Frémécourt.**

**Membres présents** : GILLES José, BAHRI Joëlle, ROSIER Claude-Bernard, BOURRAT Marie-Pierre, CROCHARD Bruno, JOLLY Philippe, RIMBERT Gwénaëlle, MARTEAU Daniel, ELICHABE Sandrine, VIGNON Richard, CASTELLARNAU Sandrine, ZAMIA Eric, BOUDJLAL Marie-Line

**Absent excusé** : LEGRAND Sylvain

**Secrétaire de séance** : ZAMIA Eric

La séance est ouverte à 20 h 30

**Préambule** : M. le Maire lit la Charte de l'élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des Collectivités Territoriales (CGCT).

**Lecture est faite de l'ordre du jour**, auquel deux points sont ajoutés à la demande de M. le maire et avec l'accord de l'unanimité des membres présents.

- Délibération concernant l'adhésion de la CCVC (Communauté des Communes Vexin Centre) au SMSO (Syndicat Mixte Seine et Oise)

- Délibération autorisant le renouvellement de la convention entre la commune et la CCVC (Communauté des Communes Vexin Centre) pour le traitement des dossiers d'urbanisme (Permis de construire et autres)

### 1) ADHESION DE LA CCVC AU SMSO

La Communauté de Communes CCVC souhaite adhérer au SMSO (Syndicat Mixte Seine et Oise) dans le cadre des compétences GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et ruissellement des eaux. Conformément aux statuts, cette adhésion doit être approuvée par toutes les communes. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

## **2) RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA CCVC POUR LE TRAITEMENT DES DOSSIERS D'URBANISME**

Une convention a été passée en 2014-2015 avec la Communauté de Communes CCVC, a qui l'instruction des dossiers d'urbanisme (Permis de construire et autres) a été déléguée. Cette convention, qui a expiré en janvier 2020 doit être renouvelée d'urgence. Après délibération, le Conseil municipal approuve par 13 voix pour et une abstention (D. Marteau) la proposition de M. le Maire de renouveler cette convention, à la condition que les décisions finales dans les dossiers instruits restent à la discrétion du Maire.

## **3) RENOUELEMENT DES CONTRATS DE TRAVAIL DES EMPLOYES COMMUNAUX POUR LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2020**

Le personnel communal consiste actuellement en deux secrétaires titulaires, l'une à plein temps et l'autre à temps partiel ; un employé polyvalent contractuel s'occupant notamment des espaces verts ; 2 employées polyvalentes contractuelles s'occupant de la cantine, de la garderie et du ménage ; une ATSEM contractuelle affectée à l'école. Les contrats de ces trois dernières arrivent à terme et doivent être renouvelés.

Après délibération, le conseil municipal donne pouvoir à l'unanimité à M. le Maire de renouveler si nécessaire, et au mieux des intérêts de la commune, les contrats de ces trois personnes pour la rentrée prochaine.

## **4) MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE**

M. le Maire propose de réviser le règlement intérieur de la garderie, qui n'est actuellement ouverte qu'une demi heure le matin, des parents ayant demandé à ce qu'elle ouvre plus tôt.

En conséquence, il est décidé à l'unanimité que la garderie sera désormais ouverte de 7 h 30 à 8 h 30 le matin ; horaires qui pourront être révisés avant chaque rentrée par arrêté du maire, en fonction des besoins et après consultation de la commission école. Les horaires de fin de journée sont inchangés, de 16 h 30 à 18 h 30.

Le tarif de la garderie passe de 1,10 € à 1,20 € la demi-heure, en contrepartie de quoi la commune fournira désormais le goûter complet aux enfants le soir.

## **5) CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES PERMANENTES**

Le Conseil municipal, sur la proposition de M. le Maire, décide à l'unanimité de créer les commissions communales permanentes suivantes, dont les membres ont été désignés comme suit :

- a) Commission finances : S. Balan, J. Gilles, J. Bahri, C-B. Rosier, M-P. Bourrat
- b) Commission des fêtes : Tous les membres du Conseil municipal
- c) Commission Information et communication : S. Balan, J. Gilles, J. Bahri, P. Jolly, D. Marteau, S. Elichabe, M-L. Boudjlal
- d) Commission Sécurité et accessibilité : S. Balan, J. Gilles, J. Bahri, C-B. Rosier, B. Crochard, R. Vignon
- e) Commission Chemins et voirie : S. Balan, J. Gilles, C-B. Rosier, B. Crochard, S. Legrand, G. Rimbert, D. Marteau
- f) Commission Affaires scolaires : S. Balan, J. Bahri, M-P. Bourrat, P. Jolly, S. Elichabe
- g) Commission Affaires sociales : S. Balan, J. Bahri, M-P. Bourrat, D. Marteau, S. Elichabe, M-L. Boudjlal
- h) Commission Travaux : S. Balan, J. Gilles, C-B. Rosier, S. Legrand, D. Marteau, R. Vignon, E. Zamia
- i) Commission Appels d'offres : S. Balan, J. Gilles, C-B. Rosier, S. Legrand, D. Marteau, R. Vignon, E. Zamia
- j) Commission Patrimoine, église, cimetière : S. Balan, J. Gilles, J. Bahri, G. Rimbert, D. Marteau, S. Castellarnau, E. Zamia
- k) Commission CeoBus : S. Balan, B. Crochard, S. Elichabe, E. Zamia

Les commissions ayant des affaires urgentes à étudier se réuniront prochainement, les autres ne se réuniront qu'en septembre.

## **6) DELEGATIONS EXTERNES**

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité les représentants de la commune dans les différents syndicats dont elle est membre, ainsi qu'il suit :

- a) Communauté de Communes CCVC : S. Balan (Titulaire) et J. Gilles (Suppléant)
- b) Syndicat des Eaux Val de Viosne SIEVV : R. Vignon, J. Bahri (Titulaires) et C-B. Rosier (Suppléant)
- c) Syndicat d'assainissement de la région de Pontoise SIARP : R. Vignon (Titulaire) et D. Marteau (Suppléant)

- d) Syndicat d'Electricité SIERC : D. Marteau (Titulaire) et S. Legrand (Suppléant)
- e) Syndicat des ordures ménagères SMIRTOM : E. Zamia (Titulaire) et S. Balan (Suppléant)
- f) Syndicat des collèges SICCMV : M-L. Boudjlal (Titulaire) et S. Castellarnau (Suppléante)
- g) Syndicat de la gendarmerie de Marines : B. Crochard (Titulaire) et G. Rimbart (Suppléante)
- h) Syndicat de l'école de Musique SIMMVO : S. Castellarnau (Titulaire) et S. Balan (Suppléant)
- i) Syndicat des réseaux gaz, électricité, télécom SMDEGTVO : P. Jolly (Titulaire) et C-B. Rosier (Suppléant)
- j) Fourrière du Val d'Oise : S. Elichabe (Titulaire) et B. Crochard (Suppléant)
- k) Correspondants défense : E. Zamia (Titulaire) et M-P. Bourrat (Suppléante)
- l) Parc Naturel Régional du Vexin Français : S. Elichabe (Titulaire) et M-L. Boudjlal (Suppléante)

## **7) QUESTIONS DIVERSES**

### **a) Eclairage du village la nuit**

Après concertation, le Conseil municipal décide par 10 voix pour, 3 voix contre (J. Bahri, D. Marteau, E. Zamia) et 1 abstention (C-B. Rosier) que l'éclairage nocturne suspendu par le maire sortant sera rétabli dès que possible dans sa configuration antérieure d'un réverbère sur deux environ.

### **b) Arbres du chemin de la Butte à Samson**

S. Elichabe signale que plusieurs chênes classés sont en mauvais états dans le chemin de la Butte à Samson. Une expertise sera demandée auprès du PNR (Parc Naturel Régional du Vexin) et auprès de l'Office National des forêts pour avoir leurs avis.

### **c) Distribution de masques (Epidémie Covid-19)**

Les masques lavables et réutilisables fournis par la Communauté des communes Vexin Centre et la Région Ile-de-France sont actuellement distribués par les élus dans

le village, à raison de deux masques par personne. Les enfants de moins de 10 ans ne sont pas pris en compte vu la taille des masques.

**d) Prochain Conseil municipal**

La date du prochain conseil municipal est fixée au lundi 6 juillet à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 25.